



Nº 13632*07

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

Articles L.341-3, R.341-1 et suivants du code forestier

(Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information)

Veuillez transmettre l'original de la demande avec ses pièces-jointes, à la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département principal dans lequel se situe les défrichements ou à la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) pour les DOM , selon l'une des modalités suivantes :

1- par courrier en recommandé avec avis de réception
2- par remise sur place à la DDT(M) ou à la DAAF, contre un récépissé de dépôt
3- par téléprocédure accessible par internet : https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/cerfa13632/
Si votre projet est à cheval sur plusieurs départements, il vous faulture-pusieurs autorisations : vous devez transmettre dans les mêmes conditions, une copie de votre demande comportant la totalité de votre projet (sans ses pièces-justificatives), à chacun des autres départements concernés. Pour la téléprocédure, si vous avez bien renseigné dans le formulaire les départements de votre projet, ces différentes transmissions se feront automatiquement.

Dans tous les cas, veuillez conserver un exemplaire de votre demande.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DES FORÊTS — NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION GRISÉE
N° DOSSIER: DEF. 21-535-056 DATE DE RÉCEPTION: PAI/ARI/RIOIRIA
IDENTIFICATION DU DEMANDEUR
POUR TOUS LES DEMANDEURS (la liste des pièces à joindre figure en page 3)
N° SIRET : 2 1 1 3 0 0 5 6 1 0 0 1 9 ou N° PACAGE :
POUR LES DEMANDEURS PERSONNES PHYSIQUES (joindre pièce 11, le cas échéant)
Nom, prénom du demandeur : Madame
POUR LES DEMANDEURS EN INDIVISION (joindre pièce 11)
Nom de l'indivision demandeuse :
Nom, prénom du représentant mandaté pour présenter la deprande : Madame Monsieur
né(e) le / _ à :
POUR LES DEMANDEURS PERSONNES MORALES (joindre pièce 12 ou 13)
Raison sociale et type de société ou collectivité demandeuse : Manie de Marliane
Raison sociale et type de société ou collectivité demandeuse : Manie de Marliagnes Nom et Prénom du représentant habilité à déposer la demande : Moniem Le Mane Gaby Chanunx
Nom, Prénom du responsable de projet (si différent) :
COORDONNÉES DU BÉNÉFICIAIRE DE L'AUTORISATION
Adresse du demandeur: Hotel de Ville complément d'adresse: Av Louis Sammu
Code postal: 1/3/5/0/0 Commune: Martigne
Coordonnées de contact du demandeur □ ou de son représentant □ ou de son responsable de projet □ (cocher la case correspondante) :
Téléphone : 0 4 42 44 4 31 0 0 ; 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
Mél: dan 6 ville-martignes of

N° DÉPARTEMENT - COMMUNE	SECTION	N° PARCELLE		DE LA PARCELLE ENTIERE	SURFACE À DÉFRICHER PA PARCELLE	R CLASSEMENT AU PLU (1)
lastine STMAMIE	BN	5130	limetri .	12 a14 12 (m²)	I I Ihal 17 Ial Ol Gica (m	A Au
lack sure St Macarie	BN	58 0	I I that 8	20 (1	1_1_hal_14 a 3 6 ca (m	1 A.
Yesta Luca St Maraine	BN	3420	I I Ihal	12 17	1 1 hal 18 lal 10 lca (m	4 4
The spies of the same		1454	I I Ihal	a ca (m²)		
Martiames - St Macani	BN	1740		0141a13121ca (m²)	1_1_[hal319]aj216]ca (m	1 4.1
		1	_ _ ha _	[a] [ca (m²)		2)
				_ _ a _ ca (m²)		(2)
2510			_ ha _	_ a _ _ ca (m²)		(2)
				_ a _ _ ca (m²)	1_ _ha _ _ a _ _ ca (n	12)
			_ _ ha _	ca (m²)		12)
			[ha]	a ca (m²)		12)
			[ha]	a ca (m²)		12)
			_ _ ha _	a ca (m²)		12)
				a ca (m²)		
classée en «Espace Boisé Classé» face totale à défricher : _ du département unique ou principal res départements concernés par les	des travaux :	6 ca (m²) x <u> 1 3</u> N° de dép	partement 2	ES DU PROJET	lépartement 3 _	minula
face totale à défricher :	des travaux : s défrichem	No de déponent (pour le	partement 2	ES DU PROJET	lépartement 3 _	minagem routiere, O
face totale à défricher :	des travaux : s défrichem fo (Musicine (cocher	N° de dép nent (pour le la case si "ou À DÉFRICI	s destination """): IER ET SES isaire,	ES DU PROJET Nº de d as agricoles, préciser as d'aciés VL, AYANTS DROIT:	prairie, culture, vigne,): A	
face totale à défricher :	des travaux : s défrichem fo (Musicine (cocher ERRAINS	N° de dép nent (pour le la case si "ou À DÉFRICH	s destination """): IER ET SES isaire,	ES DU PROJET N° de d as agricoles, préciser ive d'aliés VL, AYANTS DROIT : (lépartement 3 _ _ prairie, culture, vigne,): A leccès pri l'et, que e (joindre pièce 3 et 7 si ayants RESSE	drolt)
face totale à défricher :	des travaux : s défrichem fo (Musicine (cocher ERRAINS	N° de dép nent (pour le la case si "ou À DÉFRICI	partement 2 s destination ui"): IER ET SES isaire, iétaire,)	I Nº de d s agricoles, préciser ile d'alies VL, AYANTS DROIT :	lépartement 3 _ _ prairie, culture, vigne,): A leccès pi l'en, que a [joindre pièce 3 et 7 si ayants RESSE	drolt)
face totale à défricher :	des travaux : s défrichem fo (Musicine (cocher ERRAINS	N° de dép nent (pour le la case si "ou À DÉFRICI	partement 2 s destination ui"): IER ET SES isaire, iétaire,)	I Nº de d s agricoles, préciser ile d'alies VL, AYANTS DROIT :	lépartement 3 _ _ prairie, culture, vigne,): A leccès pi l'en, que a [joindre pièce 3 et 7 si ayants RESSE	drolt)
face totale à défricher :	des travaux : s défrichem fo (Musicine (cocher ERRAINS	N° de dép nent (pour le la case si "ou À DÉFRICI	partement 2 s destination ui"): IER ET SES isaire, iétaire,)	I Nº de de la sagricoles, préciser le d'aciés VL, AYANTS DROIT : ADE	lépartement 3 _ _ prairie, culture, vigne,): A Accès pi l'en, que a [joindre pièce 3 et 7 si ayants RESSE reaire Sind Utes / Rowle	drolt)
face totale à défricher :	des travaux : s défrichem fo (Musicine (cocher ERRAINS	N° de dép nent (pour le la case si "ou À DÉFRICI	partement 2 s destination ui"): IER ET SES isaire, iétaire,)	I Nº de d s agricoles, préciser ile d'alies VL, AYANTS DROIT :	lépartement 3 _ _ prairie, culture, vigne,): A Accès pi l'en, que a [joindre pièce 3 et 7 si ayants RESSE reaire Sind Utes / Rowle	drolt)
face totale à défricher :	des travaux : s défrichem fo (Musicine (cocher ERRAINS	N° de dép nent (pour le la case si "ou À DÉFRICI	partement 2 s destination ui"): IER ET SES isaire, iétaire,)	N° de de la sagricoles, préciser le d'aciés VL, AYANTS DROIT : ADE Saint Ma Bil des Ray de Saint	prairie, culture, vigne,): A Accès pi l'en, que a Joindre pièce 3 et 7 si ayants RESSE Acane Smd Whe / Rowe Macaine	drolt)
face totale à défricher :	des travaux : s défrichem fo (Musicine (cocher ERRAINS	N° de dép nent (pour le la case si "ou À DÉFRICI	partement 2 s destination ui"): IER ET SES isaire, iétaire,)	N° de de la sagricoles, préciser le d'aciés VL, AYANTS DROIT : ADE Saint Ma Bil des Ray de Saint	lépartement 3 _ _ prairie, culture, vigne,): A Accès pi l'en, que a [joindre pièce 3 et 7 si ayants RESSE reaire Sind Utes / Rowle	drolt)
NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE	des travaux : s défrichem fo (Musicine (cocher ERRAINS	N° de dép nent (pour le la case si "ou À DÉFRICI	partement 2 s destination ui"): IER ET SES isaire, iétaire,)	N° de de la sagricoles, préciser le d'aciés VL, AYANTS DROIT : ADE Saint Ma Bil des Ray de Saint	prairie, culture, vigne,): A Accès pi l'en, que a Joindre pièce 3 et 7 si ayants RESSE Acane Smd Whe / Rowe Macaine	drolt)
face totale à défricher :	des travaux : s défrichem fo (Musicine (cocher ERRAINS	N° de dép nent (pour le la case si "ou À DÉFRICI	partement 2 s destination ui"): IER ET SES isaire, iétaire,)	N° de de la sagricoles, préciser le d'aciés VL, AYANTS DROIT : ADE Saint Ma Bil des Ray de Saint	prairie, culture, vigne,): A Accès pi l'en, que a Joindre pièce 3 et 7 si ayants RESSE Acane Smd Whe / Rowe Macaine	drolt)
face totale à défricher :	des travaux : s défrichem fo (Musicine (cocher ERRAINS	N° de dép nent (pour le la case si "ou À DÉFRICI	partement 2 s destination ui''): IER ET SES isaire, iétaire,)	N° de de la sagricoles, préciser le d'aciés VL, AYANTS DROIT : ADE Saint Ma Bil des Ray de Saint	prairie, culture, vigne,): A Accès pi l'en, que a Joindre pièce 3 et 7 si ayants RESSE Acane Smd Whe / Rowe Macaine	drolt)

Date de mise à jour : Septembre 2018

N°	Plèces	Dans quels cas fournir cette pièce ?	Pièce jointe
1	Plan de situation (extrait de carte au 1/25000ème ou au 1/50000ème) localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche ;	Tous demandeurs	×
2	Le ou les extraits des feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (emprise du bâti, des aires de travail, des accès et stationnements, des réseaux de raccordement,);	Tous demandeurs	×
3	Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les Services des Impôts Fonciers ou acte notarié à jour) ;	Tous demandeurs	×
4	Échéancier prévisionnel des travaux de défrichement ;	Exploitant de carrière	
Proje	ets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement :		
5	Évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation peut être intégrée à l'étude d'impact ou à la demande d'examen au cas par cas ;	Défrichement impactant ou susceptible d'impacter un site Natura 2000	0
6	 Décision de l'Autorité environnementale portant dispense de la réalisation d'une étude d'impact; ou dans le cas contraire : Etude d'impact; 	Défrichement de 0,5 ha à moins de 25 ha	0
7	Étude d'impact ;	Défrichement à partir de 25 ha	
Pièc	s justifiant de la maîtrise foncière des terrains :		
8	Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains (ou de son représentant mandaté) si ce dernier n'est pas le demandeur ;	Demandeurs non propriétaires (hors cas des pièces 9 et 10)	0
9	Copie de la déclaration d'utilité publique ;	Si le demandeur peut bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique	0
10	Accusé de réception de l'envoi au propriétaire de la demande d'autorisation de défrichement ;	Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour le transport ou la distribution d'énergie prévue au 1° du R341-1 du code forestier	0
Habi	litation du signataire à déposer la demande :		A COLUMN
11	Mandat autorisant le mandataire à déposer la demande ;	Particuliers non propriétaires, indivisions	
12	L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande (Délibération du conseil d'administration, extrait Kbis de moins de 6 mois,);	Personne morale autre qu'une collectivité	0
13	Délibération de l'assemblée délibérante autorisant son représentant à déposer la demande ;	Collectivité	×

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné (nom et prénom) :

Charronx

certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ; certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

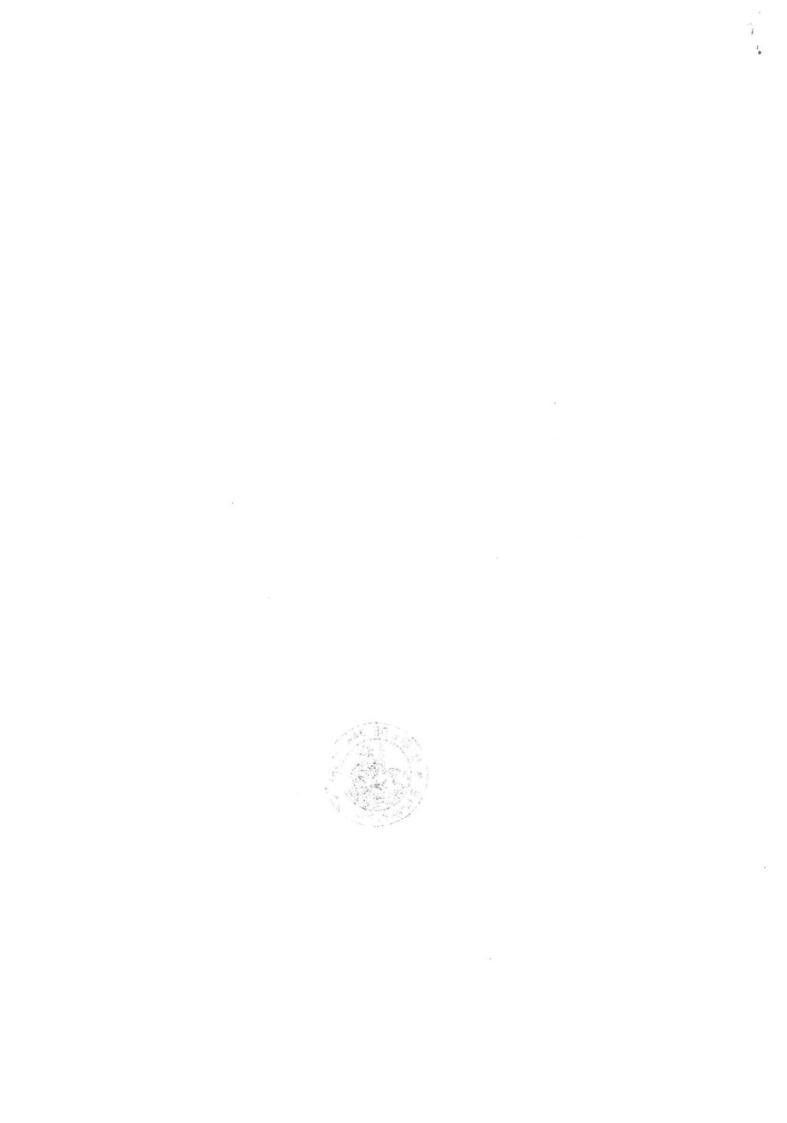
Au nom du demandeur indiqué en page 1 et pour son compte, je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2 conformément au plan de délimitation joint à ma demande (pièce 2) et m'engage à respecter les conditions qui seront subordonnées à cette autorisation.

Fait le 2 3/1/1/1/1911/1

échéant) et signature du demandeur

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.



ř

ECHELLE: 1/2000eme





DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE



ARRONDISSEMENT

D'ISTRES

Convocation transmise par voie électronique le 25 janvier 2019 Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 43 Affichage du Procès-verbal intégral en date du 8 février 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er FÉVRIER 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le PREMIER du mois de FÉVRIER à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby CHARROUX, Maire.

N° 19-019

URBANISME - FERRIERES
RECONSTRUCTION ET DELOCALISATION DU COLLEGE Marcel PAGNOL
DANS LE QUARTIER DE SAINT-MACAIRE/LES RAYETTES OUEST
AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU DEPOT PAR LE MAIRE
D'UNE DEMANDE DE DEFRICHEMENT DE PARCELLES COMMUNALES
ET D'UNE DEMANDE DE DECLARATION "LOI SUR L'EAU"
AUPRES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DES BOUCHES-DU-RHONE

PRÉSENTS:

Gaby CHARROUX, Maire, M. Henri CAMBESSEDES, Mme Éliane ISIDORE. M. Florian SALAZAR-MARTIN, Mmes Sophie DEGIOANNI, Annie KINAS, M. Alain SALDUCCI, Mme Linda BOUCHICHA, MM. Patrick CRAVERO, Roger CAMOIN, Mme Nathalie LEFEBVRE, M. Jean PATTI, Mme Saoussen BOUSSAHEL, Adjoints au Maire, Mmes Nadine SAN NICOLAS, Odile TEYSSIER-VAISSE, M. Loïc AGNEL, Adjoints de quartier, M. Charles LINARES, Michèle ROUBY, PERACCHIA, MM. Pierre CASTE, Régine Robert OLIVE, Mmes Anne-Marie SUDRY, Françoise EYNAUD, M. Daniel MONCHO, Mmes Isabelle EHLÉ, Valérie BAQUÉ, M. Jean-Luc COSME, Mme Marceline ZEPHIR, MM. Frédéric GRIMAUD, Stéphane DELAHAYE, Mme Camille DI FOLCO, M. Jean-Pierre SCHULLER, Mme Nadine LAURENT, M. Emmanuel FOUQUART, Mme Sylvie WOJTOWICZ, M. Jean-Luc DI MARIA, Mme Davina RICARD, MM. Gérard PES, Jean-Marc VILLANUEVA, Mme Paulette BONNE, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR:

M. Franck **FERRARO**, Adjoint de Quartier - Pouvoir donné à Mme DI FOLCO Mme Charlette **BENARD**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. CAMBESSEDES

EXCUSÉE SANS POUVOIR:

Mme Nathalie LOPEZ, Conseillère Municipale.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Saoussen BOUSSAHEL, Adjointe au Maire, a été désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture 013-211300561-20190201-CM19 15687-DE Date de télétransmission : 11/02/2019 Date de réception préfecture : 11/02/2019

Le Département des Bouches-du-Rhône envisage la réalisation d'un nouveau collège de 600 élèves sur la Commune de Martigues, dans le quartier de Saint-Macaire / les Rayettes Ouest.

Ce nouvel équipement viendra ainsi en remplacement du collège Marcel Pagnol existant d'une capacité de 400 élèves situé au boulevard des Rayettes.

Dans le cadre de ce projet, la Commune de Martigues va réaliser l'aménagement des espaces extérieurs permettant le fonctionnement du futur collège Marcel Pagnol, ainsi que sa liaison avec le lycée Jean Lurçat :

- . réalisation d'une voie de dépose rapide véhicules légers (VL) pour chacune des deux interfaces d'accès, à savoir côté collège et côté lycée ;
- . définition d'un large parvis extérieur devant le collège et création d'un parking visiteur ;
- . création d'un parking VL, à destination des parents d'élèves et élèves motorisés. Cette aire de stationnement sera située en partie basse du site mais sera reliée aux parvis d'accueil des équipements via des cheminements piétons.
- création d'un second parking VL situé dans le prolongement de l'aire de dépose des autocars scolaires et accessible par la voie d'accès au gymnase du lycée Lurçat préexistante et maintenue dans le cadre du projet;
- aménagement de deux arrêts de bus urbains implantés le long du boulevard des Rayettes, un par sens de circulation des voies ;
- création d'une voie nouvelle depuis le Nord desservant l'accès de service, le parking professeurs, un dépose minute à étudier et le parking visiteurs à aménager;
- . réalisation d'une piste cyclable en double sens desservant le site et reliée au réseau des modes doux communaux existants et futurs.

Défrichement

Les travaux d'aménagement prévus se situent, pour partie, dans la zone soumise à autorisation préfectorale de défrichement. Aussi, sera-t-il nécessaire d'obtenir cette autorisation avant de démarrer les travaux, conformément à l'article L.341-3 du Code Forestier.

A ce titre, le Conseil Municipal, organe délibérant de la collectivité, devra autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de défrichement portant sur les parcelles communales impactées.

Le terrain d'assiette de l'opération comprend les parcelles référencées au cadastre sous les numéros : BN 179, BN 174, BN 309 (en partie), BN 342, BN 58, BN 304 (en partie), élargi à la notion de périmètre d'incidence au projet global.

La superficie concernée par l'autorisation de défrichement s'étend sur environ 3 000 m².

Loi sur l'Eau

De plus, le site projet se situe en amont du bassin versant du Pauvre Homme, d'une superficie totale de 240 hectares, dont il en intercepte environ 2,5 ha.

Dans la mesure où le projet de collège ainsi que l'aménagement de ses abords concerne la Rubrique 2.1.5.0 (rejets d'eaux pluviales) de la nomenclature de la Loi sur l'Eau, il sera nécessaire de déposer un dossier de déclaration ou d'autorisation conformément à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement :

- . Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin versant naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :
 - 1. supérieure ou égale à 20 ha => IOTA soumis à autorisation (A)
 - 2. supérieure à 1 ha, mais inférieure à 20 ha => IOTA soumis à déclaration (D) (IOTA : Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements soumis à la Loi sur l'Eau)

Ceci exposé,

Vu le Code Forestier et notamment ses articles L.341-1 à L.342-1, et R.341-1 à R.341-9,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles R.214-1, R.214-6 et R.214-32,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Urbanisme, Cadre de Vie" en date du 22 janvier 2019,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 23 janvier 2019,

Le Conseil Municipal est invité :

- A autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué ou toute personne s'y substituant (bureau d'études...) à déposer une demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles communales concernées par les travaux d'aménagement liés au futur collège Marcel Pagnol, ainsi que toutes les formalités et autorisations administratives afférentes, auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône.
- A autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué ou toute personne s'y substituant (bureau d'études...) à déposer un dossier Loi sur l'Eau ainsi que toutes les formalités et autorisations administratives afférentes, dans le cadre de l'opération du futur collège Marcel Pagnol, auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Signature électronique Le Premier Adjoint délégué à l'Administration Générale Henri CAMBESSEDES

Accusé de réception en préfecture 013-211300561-20190201-CM19_15687-DE Date de télétransmission : 11/02/2019 Date de réception préfecture : 11/02/2019

